

1ere Foire des métiers de l'Artisanat (TIRE-PEAU) Dimanche 3 Octobre 2021

Les organisateurs se réservent l'exclusivité des activités de buvette, pour les activités de restaurations, celle-ci sera à l'appréciation des exposants présents alimentaires.

Sont admis à participer à cet événement : > Les producteurs qui vendent leur récolte à l'état brut ou à l'état transformé (sous réserve de conformité aux normes sanitaires et à la réglementation en vigueur), > Les artisans/producteurs de produits gastronomiques régionaux dans la limite acceptable par les organisateurs, > Les artisans et artisans d'art (il faut que les produits présentés soit des produits OBLIGATOIREMENT faits main).

Documents à fournir à l'organisation : - attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire pour tous ; et aussi

Pour les commerçants non sédentaires : la carte d'activités non sédentaires, l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), titre ou carte mentionnant la profession pour les commerçants étrangers. Pour les producteurs : un certificat d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées agricoles (MSA),

Les exposants vendeurs en vin et alcool sont priés de retourner une autorisation de débit de boisson avec le formulaire d'inscription. Il leur est conseillé d'en apporter un double pour le jour de la Foire.

Tous les exposants doivent également retourner ce règlement daté et signé. Pour les exposants envoyant leur dossier par courrier, une confirmation leur sera alors adressée par e/mail.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte par le SNLAm07

Les exposants, de par leur inscription à cet événement, donnent leur accord et leur autorisation pour l'utilisation de photographies prises à l'occasion de cette édition de la Foire d'automne 2021

Je soussigné(e)

.....
Responsable de l'entreprise

.....
Participera à La Foire d'Automne le dimanche 3 octobre 2021. Je reconnait avoir lu et j'accepte le règlement concernant cet événement.

. Validation de votre participation, afin de valider l'inscription, le règlement (en chèque) correspondant au prix total de votre stand doit être joint au dossier d'inscription. Cela vaut validation de l'inscription. Tout formulaire d'inscription renvoyé par un exposant non accompagné du règlement ne pourra pas être pris en compte par l'organisation.



Le comité du SNLAm07